

# Garderie Municipale

## ELEMENTAIRE



Ecole Elémentaire Publique « Suzanne et Raymond GRISON »  
 5 rue Maurice 35290 Saint-Méen-Le-Grand  
 Téléphone : 02 99 09 68 84  
Horaires de la Garderie :  
 7 h 15 \* 8 h 20 — 11 h 30 \* 13 h 20  
 16 h 15 \* 19 h 00

## Inscription 2017/2018

**NOM et PRÉNOM de votre enfant :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance** /\_\_/\_/\_\_\_\_/      **AGE :** \_\_\_\_ ans      **CLASSE** \_\_\_\_\_

### FACTURATION

**Adresse d'envoi de la facture :**  chez les parents (domicile commun)     chez la mère     chez le père

**Mode de paiement choisi :**

en espèces ou par chèque     par prélèvement automatique     CESU  
 Mandat de prélèvement à compléter en Mairie ; joindre un RIB

En cas de changement de n° de téléphone merci de prévenir la Responsable de la Garderie !	<b>Mère</b>	<b>Père</b>	<b><u>ET Autre personne désignée pour reprendre l'enfant : préciser le lien familial</u></b>
<b>N° de téléphone obligatoire :</b>			
<b><u>Nom et Prénom</u></b>			
<b>Adresse</b>			
N° de téléphone du domicile			
N° téléphone portable			
Nom de l'employeur et n° de téléphone			
<b>GROUPE SANGUIN</b>	<b><u>ALLERGIES ?</u></b> Si oui préciser et joindre un <u>certificat médical.</u>	<b><u>TRAITEMENT MEDICAL ?</u></b> Si oui préciser	<b>NOM DU MEDECIN TRAITANT ET</b>  N° de téléphone

J'autorise le personnel communal à prendre toutes les dispositions nécessaires pour appeler un médecin si mon enfant à un problème médical durant la garderie et à conduire mon enfant à la Maison Médicale de Saint-Méen-le-Grand si nécessaire.

**Date :**

**Signature d'un des parents :**

# INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## EXTRAIT DU REGLEMENT

Chaque usager doit être obligatoirement inscrit à la garderie. Une fiche d'inscription doit être complétée et signée par le ou les parents et remise aux personnes assurant la surveillance dans les garderies dans un délai maximal d'une semaine.

Chaque famille recevra une facture à terme échu à la fin de chaque trimestre scolaire correspondant au nombre de jours de présence.

### **Garderie école maternelle publique :**

Facturation à partir de 16H30

Le service Garderie fonctionne à partir de 16H15.

Mercredi de 11h30 à 12h30

### **Garderie école élémentaire publique :**

De 16H15 à 17H00 (pas de facturation pour les enfants prenant le car de ramassage)

Facturation pour tous les autres enfants à partir de 16H30.

Le service garderie fonctionne à partir de 16H15.

Mercredi de 11h30 à 12h30

## TARIFS 2017/2018

Les tarifs seront votés par le Conseil Municipal en juillet 2017. La délibération et le règlement seront disponibles en Mairie, affichés en garderie et consultables sur le site Internet [www.stmeen.fr](http://www.stmeen.fr).

## MODE DE PAIEMENT

### Le prélèvement automatique :

Si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement automatique un mandat de prélèvement est à compléter en mairie. (joindre un RIB)

Les parents qui avaient opté pour le prélèvement automatique l'année scolaire dernière, n'ont pas besoin de refaire une demande.

Si vous ne souhaitez plus être en prélèvement automatique, merci d'en informer au plus tôt le service comptabilité de la Mairie.

Les parents qui souhaitent payer par **chèque CESU** mais qui sont en prélèvement automatique, doivent prévenir le service comptabilité de la Mairie.

Paiement en ligne possible par Internet. Informations sur votre facture.

### Attention :

**Si vous avez changé de RIB n'oubliez pas de le signaler en Mairie.**

Les parents qui ont opté pour le prélèvement automatique pour le paiement des factures du restaurant scolaire seront automatiquement en prélèvement automatique pour le paiement des factures de la garderie. (sauf avis contraire de votre part).

### Facturation :

Vous recevrez une facture **par trimestre**. Le montant de cette facture est à régler au Centre des Finances Publiques 42 rue de Brest CS 85290 35360 Montauban-de-Bretagne, ou par Internet sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr). (Informations sur votre facture)

**Pour toutes réclamations, adressez-vous à la Mairie.**

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer une meilleure gestion des services municipaux. Les destinataires des données sont les services de la collectivité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Mairie de Saint Méen Le Grand – Place de la Mairie – 35290 SAINT MÉEN LE GRAND  
(Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant)

Commune de Saint-Méen-Le-Grand  
Mairie Place de la Mairie 35290 Saint-Méen-Le-Grand Téléphone : 02 99 09 60 61